



MAIRIE de PLOUBAZLANEC

22620 CÔTES-D'ARMOR

Tél. 02 96 55 80 36

E-mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

www.ploubazlanec.bzh

PLOUBAZLANEC,

le

- 2 JUIL. 2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION COURSE DE LA MER DIMANCHE 9 AOUT 2026

ARRETE TEMPO-CIRCUL n° 2026-77

Le MAIRE de PLOUBAZLANEC

VU

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2,
- ✓ Le Code de la Route annexe à l'ordonnance n° 58-1216 du 15 Décembre 1958, les textes auxquels il se réfère et les textes subséquents,
- ✓ L'Arrêté Interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire)
- ✓ La demande formulée par les organisateurs de la course (l'Association SPORTS LOISIRS ISLANDAIS)

CONSIDERANT

- La nécessité de réglementer la circulation des véhicules pour l'organisation de la COURSE DE LA MER 2026 (circuits des 24 km et 13 km) organisée par l'Association SPORTS LOISIRS ISLANDAIS, le DIMANCHE 9 AOUT 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interrompue dans les 2 sens, sauf aux riverains, Dimanche 9 Août 2026

☞ **De 7 h 00 à 14 h 00 :** Route du Pouldu (VC 3) depuis le carrefour de l'Etoile Polaire jusqu'au Carrefour de la Route de Kériliz

☞ **De 9 h 00 – 9 h 15 pour les 24 km et 10 h 15 – 10 h 30 pour les 13 km**

- ✓ Route du Pouldu depuis le carrefour de la Route de Keriliz au carrefour de la rue A Le Jeune
- ✓ Rue A. Le Jeune de la route du Pouldu à la rue des Forges

☞ **de 10 h 15 à 10 h 25 :**

- ✓ Route du Pouldu depuis le carrefour de la Route de Keriliz au carrefour de la rue A Le Jeune
- ✓ Rue A. Le Jeune de la route du Pouldu à la rue des Forges
- ✓ Rue des Forges de la rue A. Le Jeune à la rue Adrien Rebours
- ✓ Rue Adrien Rebours de la rue des Forges à la rue Général De Gaulle
- ✓ Rue Général De Gaulle de la rue Adrien Rebours à la Venelle de Traou C'Hoad

☞ **De 10 h 00 à 13 h 00 :**

- ✓ Route de Kériliz du carrefour avec Placen yan Roux jusqu'au carrefour du chemin de Croix Jacques

☞ **De 10 h 45 à 12 h 30 :**

- ✓ Chemin de Gopérec de la Route de Beg Nod à l'accès à Lan Vras,
- ✓ Chemin de Kerliviou dans sa totalité

L'interruption de la circulation est limitée à la durée de passage des concurrents.

ARTICLE 2 : Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée :

- ✓ Pour la Route du Pouldu : par la Route de kersa, la Route de Kergadou et la rue A. Le Jeune
- ✓ Pour la Route de Keriliz vers Kervodin Hent Ar Chapel et Hent Ar Chastel Dour